

Libellé :

Coupure d'un branchement ⁽¹⁾ électrique sans terrassement ⁽¹⁾

Description :

Cette prestation est appliquée pour la suppression des raccordements qui proviennent directement d'une cabine et pour la suppression des raccordements des mobiliers urbains. Cette prestation comprend :

- un déplacement des équipes
- la coupure du raccordement avec la fouille ⁽¹⁾
- l'enlèvement du branchement à l'intérieur du bâtiment

Travaux préparatoires à réaliser par le client :

- libérer le local des compteurs
- libérer le trottoir (en cas de mobiliers urbains)
- réalisation de la fouille ⁽¹⁾ en domaine public (en cas de mobiliers urbains)
- autre en fonction de la visite de notre technicien

Comment introduire sa demande ?

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site www.sibelga.be > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
 - à télécharger sur le site www.sibelga.be ou
 - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

Etapes :



Travaux fréquemment associés :

- Enlèvement des compteurs FFE0521

⁽¹⁾ Voir lexique